

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF.

DATE 19 MARS 2018

ANNEXE(S) 0

CONTACT : PATRICK WATERBLEY

E-MAIL : PATRICK.WATERBLEY@HEALTH.BELGIUM.BE

TÉL. : 0473/23.13.73

Mme la Ministre des Affaires sociales et de la
Santé publique
Finance Tower
Bd du Jardin botanique 50, boîte 175

1000 BRUXELLES

OBJET : STAGES EN MILIEU HOSPITALIER DURANT LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES : ACTIVITÉS ET SERVICES HOSPITALIERS PERTINENTS, ET ANCIENNETÉ REQUISE DES MAÎTRES DE STAGE - COMPLÉMENT À L'AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES MÉDECINS DU 14 DÉCEMBRE 2017 (RÉUNION DU 15 MARS 2018)

Madame la Ministre,

L'A.M. du 1^{er} mars 2010¹ et l'A.M. du 26 novembre 1997² prévoient des stages hospitaliers "pertinents pour la formation d'un médecin généraliste" au cours de la formation professionnelle des médecins généralistes. L'A.M. du 26 novembre 1997 détermine les critères pour le « maître de stage spécialiste » dans le cadre de cette formation.

Le Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes³ a rendu à cet égard, le 14 décembre 2017, un avis que nous vous avons transmis le 19 décembre 2017.

Lors de sa réunion du 15 mars 2018, le Conseil supérieur des médecins a formulé l'avis d'ajouter la discipline d'oto-rhino-laryngologie (ORL - "nez-gorge-oreilles") aux services pertinents pour une période de 3 mois. La fréquence de cette pathologie et sa pertinence pour la pratique de médecine générale plaident en ce sens.

¹ AM du 1^{er} mars 2010 fixant les critères d'agrément des médecins généralistes, MB 4 mars 2010

² AM du 26 novembre 1997 déterminant les critères de l'agrément des maîtres de stage en médecine générale, MB 16 décembre 1997.

³ Ci-après, le "Conseil supérieur des médecins".



Concernant les activités et les services hospitaliers pertinents, en résumé, les possibilités suivantes sont dès lors recommandées :

Soit 3, soit 6 mois de stage dans les services hospitaliers suivants (6 mois au total, ni plus ni moins)	Par période de 3 mois de stage par service hospitalier (6 mois au total, ni plus ni moins)
<ul style="list-style-type: none">- Médecine interne (générale) - Médecine d'urgence (le maître de stage spécialiste pour les médecins généralistes ne doit pas nécessairement compter 5 ans d'ancienneté en médecine d'urgence, une ancienneté de 5 ans en tant que médecin spécialiste dans une autre discipline suffit également) ; - Gériatrie- Gynécologie - obstétrique- Pédiatrie- Psychiatrie- Soins palliatifs- Oncologie- Endocrinologie	<ul style="list-style-type: none">- Cardiologie- Pneumologie- Gastro-entérologie- Rhumatologie- Chirurgie- Orthopédie- Médecine physique et réadaptation- Neurologie- Dermatologie- Néphrologie- Urologie- Neurochirurgie- Clinique de la douleur- Médecine des voyages- ORL (nez-gorge-oreille)
<p>Le maître de stage spécialiste s'engage à ce que le candidat médecin généraliste participe aux consultations du service.</p> <p>Le service hospitalier agréé pour la formation professionnelle des candidats médecins généralistes s'engage à ce que, outre le maître de stage spécialiste agréé (comptant une ancienneté de 5 ans), un deuxième médecin spécialiste agréé assure l'accompagnement du candidat médecin généraliste.</p> <p>Le maître de stage et son/ses collaborateur(s) (membre(s) de l'équipe de stage) s'engagent à contrôler la tenue ou l'entretien du portfolio du candidat médecin généraliste. À cet égard, le maître de stage coordinateur mènera une concertation avec le maître de stage du service hospitalier concerné. À la fin de chaque période de stage, le maître de stage spécialiste fera rapport à la chambre compétente de la Commission d'agrément pour les médecins généralistes sur l'implication, les connaissances et les aptitudes diagnostiques et thérapeutiques du candidat médecin généraliste. Il enverra également une copie de ce rapport au maître de stage coordinateur médecin généraliste.</p>	



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Le Conseil supérieur des médecins vous remercie de bien vouloir tenir compte du présent avis complémentaire visant à inclure la discipline ORL (nez-gorge-oreilles) comme service de stage hospitalier pertinent (3 mois).

Veillez croire en l'assurance de notre considération distinguée.

Dr P. Waterbley
Vice-président secrétaire

Pr J. Boniver